

Avis officiel N° 2/2015

Projet Espace Communal – Etat de réalisation et perspectives

Bref rappel des événements

En novembre 2013, la population de la Commune Les Bois a accepté le crédit nécessaire à la réalisation du projet Espace Communal.

Début 2014, le Conseil communal a mis en place une commission de construction ayant pour mission d'accompagner la préparation de la demande de permis, la planification détaillée, la mise en route du chantier et les travaux de réalisation.

En juillet 2014, le Canton a délivré le permis de construire et les travaux de terrassement ont été effectués durant les vacances scolaires. Le planning général des travaux prévoyait la réalisation des gros œuvres avec l'éventualité de poser la charpente et le toit de la nouvelle salle de gymnastique avant l'arrivée de l'hiver.

Interrogations et incertitudes

Dès le début des travaux, quelques difficultés de réalisation sont apparues (bibliothèque, isolation, toit, puits de lumière etc.). Celles-ci ont incité le Conseil communal à une grande prudence et l'ont obligé à reconsidérer certains choix proposés par les mandataires. En optant pour la qualité et le respect du crédit, le Conseil a admis des retards sur le calendrier des travaux.

Le Conseil communal a pour obligation et objectif impératif d'assurer la maîtrise des finances et la qualité des réalisations. C'est pourquoi, le Conseil communal a dû intervenir sur des décisions techniques, sur le fonctionnement et le déroulement du projet. C'est ainsi qu'il a exigé un réexamen de la solution de la charpente. En même temps, il a procédé à un recadrage de tous les mandataires.

Malgré la fermeté adoptée par le Conseil communal lors des discussions avec l'association d'architectes, les mesures préconisées n'ont pas eu les effets escomptés.

Le retrait du bureau Tekhne comme partenaire de l'association d'architectes et du projet début décembre 2014 a obligé le Conseil communal à approfondir sa réflexion sur l'avenir du projet. Il a profité de l'opportunité de l'arrêt du chantier en raison des conditions météo pour analyser la situation et étudier des solutions appropriées pouvant assurer la réussite du projet.

Réfléchir avant d'agir

Pour fonder ses décisions sur des avis neutres, le Conseil communal a fait appel à des personnes extérieures au projet. Il a commencé par faire étudier l'opportunité, la faisabilité et la marge de manœuvre juridique pour remplacer le bureau Tekhne comme partenaire des architectes italiens par un autre bureau d'architecture de la région.

Ensuite, il a contacté des bureaux d'architecture aptes et intéressés à prendre en main ce projet en collaboration avec les architectes italiens. Cette démarche s'est fait en accord avec ces derniers. Les exigences essentielles pour le choix d'un bureau d'architecture étaient qu'il devait disposer des compétences techniques et

de gestion pour maîtriser un projet de l'ampleur de l'Espace Communal mais en même temps pouvoir faire face aux conditions spécifiques de la situation (altitude, météo).

Un bureau répondant à ces critères a ensuite fait une première analyse du projet. Il a aussi proposé des mesures à prendre pour en assurer la réussite (qualité, fonctionnalité, respect du crédit). Ce bureau a néanmoins posé ses conditions pour s'engager dans ce projet et en assumer la responsabilité de pilotage (gestion et maîtrise technique et financière).

Repartir d'un bon pied

Des analyses et réflexions de ces derniers mois, le Conseil communal a dû tirer une conclusion sévère et ferme : il ne peut prendre ni le risque, ni la responsabilité d'une reprise du chantier sans un examen détaillé du projet et il doit donc le faire expertiser préalablement. Il s'agit d'évaluer la faisabilité et la pertinence des solutions techniques proposées ainsi que de vérifier le respect du cadre financier.

Le Conseil communal va prochainement rencontrer les auteurs du projet. Il va leur proposer une organisation du projet avec une nouvelle répartition des tâches entre eux et une nouvelle direction du projet. Cette dernière devra assurer la gestion du projet, sa maîtrise technique et financière.

En attendant, le chantier reste arrêté jusqu'à nouvel avis. Il sera relancé dès que le Conseil communal aura la certitude que le projet peut aboutir et répondre aux besoins de la collectivité.

Vu ce qui précède, les restrictions d'utilisation de la salle de spectacle sont levées avec effet immédiat. Les utilisateurs peuvent continuer à l'utiliser car aucun travail de rénovation ne sera entrepris cette année. Pour les réservations, veuillez vous adresser à l'administration communale.

INFORMATIONS IMPORTANTES
CONCERNANT LE
RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

Compte tenu du volume de plus en plus important de déchets verts que la commune traite, le Conseil général a décidé, lors de sa séance du mois de décembre 2014, qu'une taxe serait perçue pour l'élimination des déchets verts au moyen de végébox dès l'année 2015.

Aussi, dès la reprise des tournées vertes, au mois d'avril prochain, seuls les déchets verts conditionnés dans des végébox de 240 litres au maximum seront ramassés. Les végébox devront être munis d'une vignette qui devra être collée sur ceux-ci.

Le prix de cette vignette a été fixé à **Fr. 50.00** TVA non-comprise.

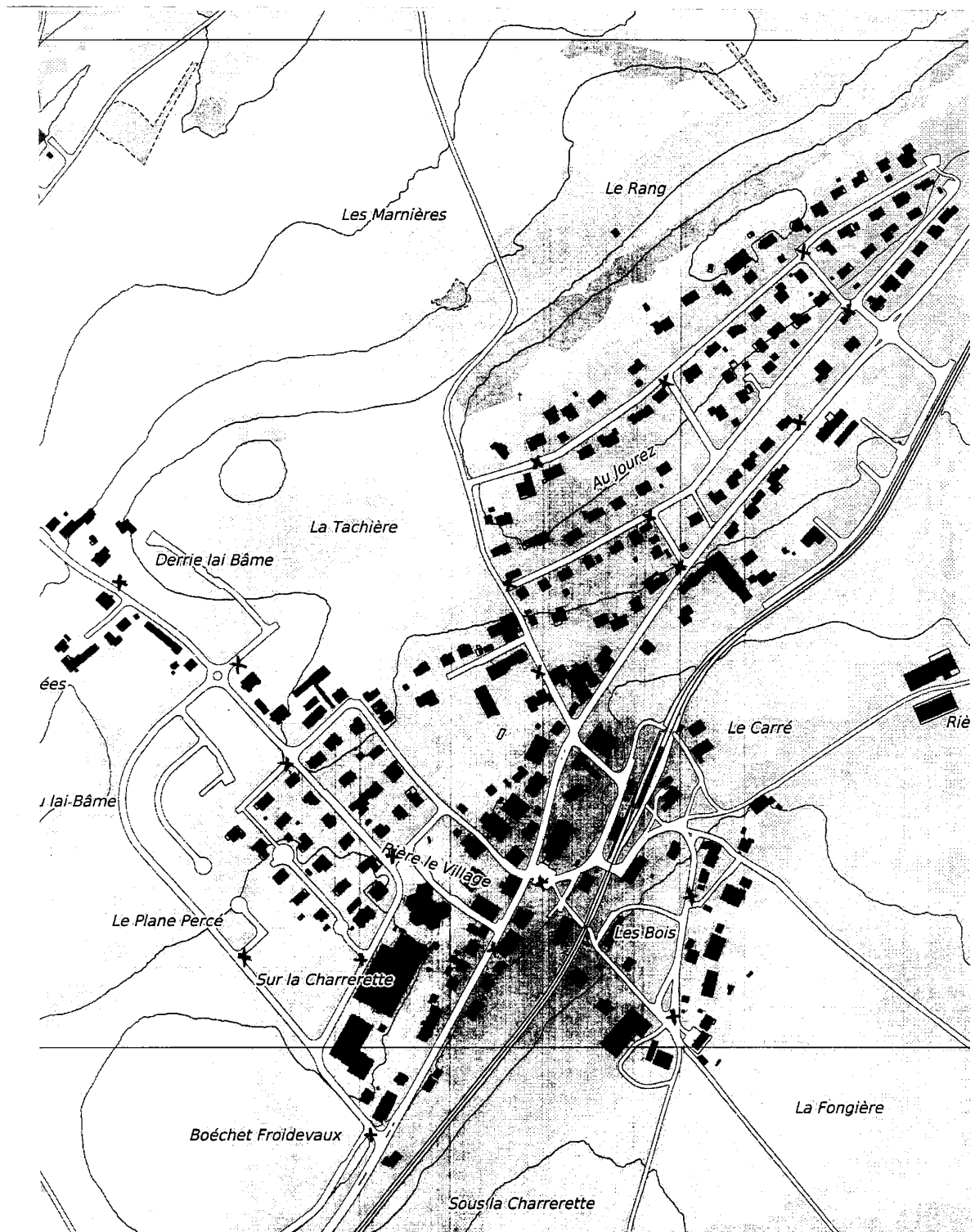
Les vignettes peuvent être acquises au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Les paquets de branchages ficelés en fagots restent admis.

Remarques : dès 2015, la tournée des déchets vert est assurée par l'entreprise Christophe Baume aux Bois.

Un nouveau plan des points de ramassage se trouve au verso de la présente.

EN RAISON DE LA MISE EN PLACE DE CE NOUVEAU
SYSTÈME, LES TOURNEES DE RAMASSAGE NE
COMMENCERONT QU'A PARTIR DU 15 AVRIL 2015



Les Bois

FOIRE

MARCHÉ AUX FLEURS

DE LA SED ET

VIDE-GRENIER

Samedi

23 mai 2015

dès 08 H 00.

A 11.00 heures :

**Réception des nouveaux
habitants et des nouveaux
citoyens (promotions civiques)**

**FOIRE DE PRINTEMPS ET MARCHE AUX FLEURS DE LA SED,
SAMEDI 23 MAI 2015**

La foire de printemps, agendée le **samedi 23 mai 2015**, nous permet d'espérer un franc succès au vu des inscriptions déjà reçues. De ce fait, nous sollicitons la présence des marchands forains, commerçants, agriculteurs, artisans, brocanteurs et sociétés locales.

Au verso, vous trouverez un coupon-réponse à nous retourner **pour le 15 mai 2015**. Votre participation sera confirmée par le versement du montant indiqué ci-dessous.

Une contribution de Fr. 5.- est demandée pour la publicité et Fr. 20.- pour la location d'un banc. L'installation et la consommation d'électricité seront facturées séparément.

Aucune assurance n'est contractée par la Commune des Bois, nous prions chacun de s'assurer personnellement.

Les boissons alcoolisées ne pourront pas être vendues et il est demandé une présence de chaque marchand de 08 h 00 à 15 h 00. Les emplacements inoccupés à 08 h 30 seront disponibles pour d'éventuels marchands non inscrits.

Remarque : les marchands et exposants nous ayant déjà écrit pour réserver leur place à cette foire ne sont pas obligés de nous renvoyer ce coupon.

Le coupon est à renvoyer ou à remettre à **COMMUNE LES BOIS** tél. (032) 961.12.37
Secrétariat communal fax (032) 961.18.68
2336 Les Bois **CCP 23-1944-4**

Afin de rendre cette manifestation plus attractive, un vide grenier est également organisé dans le périmètre de la foire. Les personnes qui souhaitent participer à cette opération peuvent également s'inscrire jusqu'au **15 mai 2015** au moyen du second coupon au verso. La participation au vide grenier est gratuite.

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FOIRE DU 23 MAI 2015

NOM, SOCIETE :
ADRESSE :
Téléphone :
Marchandises proposées :

Longueur du banc ou de la place :m.

Demande d'un banc : oui non

Electricité : oui non

Déjà participé : oui non

Lieu et date : Signature :

✂ -----

BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE GRENIER DU 23 MAI 2015

NOM, SOCIETE :
ADRESSE :
Téléphone :

Lieu et date : Signature :

Conseil communal